

COVID-19 et les ressources financières

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

La première étape en cas de difficulté en raison du contexte actuel est de contacter son directeur de compte. Les institutions financières adoptent présentement des solutions flexibles avec leurs clients commerciaux.

BDC

Il existe deux programmes par l'entremise du PCE: Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et le Programme de garantie et de prêts pour les PME. Ces deux programmes seront administrés par les institutions financières du secteur privé.

Pour avoir plus d'information :

<https://www.bdc.ca/fr/financement/prets-commerciaux/pages/prest-petites-entreprises.aspx>

<https://www.bdc.ca/fr/pages/soutien-special.aspx?special-initiative=covid19>



PLAN D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE DU CANADA

Mesures pour le maintien des postes (75% du salaire), souplesse des déclarations de revenus et accès au crédit.

Pour avoir plus d'information :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#business>

Programme de crédit aux entreprises

Le nouveau Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes permettra d'offrir des prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif afin de les aider à couvrir leurs coûts d'exploitation pendant une période où leurs revenus ont été temporairement réduits.

Pour être admissibles, ces organisations devront démontrer qu'elles ont versé de 20 000 à 1 million de dollars en salaires au total en 2019.

Pour avoir plus d'information :

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique/covid19-entreprises.html>

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial

Le programme fournira des prêts, y compris des prêts à remboursement conditionnel, à des propriétaires d'immeubles commerciaux. En retour, ceux-ci abaisseront ou annuleront le loyer d'avril (de manière rétroactive), de mai et de juin des petites entreprises qui sont leurs locataires.

Pour avoir plus d'information :

<https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2020/04/16/premier-ministre-annonce-du-soutien-supplementaire-l-es-petites>

PROGRAMME D'ACTION CONCERTÉE TEMPORAIRE POUR LES ENTREPRISES (PACTE) – QUÉBEC

Le financement sous la forme d'une garantie de prêt est privilégié en tout temps. Le financement peut aussi prendre la forme d'un prêt d'Investissement Québec. Investissement Québec vise à travailler en étroite collaboration avec les institutions financières et les instances fédérales dans une optique de partage de risque. Il est donc préférable de contacter d'abord son institution financière. Le montant minimal de l'intervention financière est de 50 000 \$.

Pour avoir plus d'information :

<https://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/programme-daction-concertee-temporaire-pour-les-entreprises-pacte.html>

AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$.

Pour toute information au sujet du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, communiquez avec votre MRC, le bureau de votre municipalité ou l'organisme responsable de la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) dans votre MRC.

Pour avoir plus d'information :

<https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/aide-urgence-pme-covid-19/>

MESURES FISCALES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Mesures d'assouplissement de Revenu Québec pour les citoyens et les entreprises

Pour avoir plus d'information :

<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&idArticle=2803176195>